

5 réponses à l'obligation d'emploi ?

Pour satisfaire à leur obligation d'emploi, les entreprises disposent de plusieurs moyens :

1 : Employer des personnes handicapées

2 : Conclure un contrat de sous-traitance, de fournitures, de prestations de service ou de mise à disposition de travailleurs handicapés

3 : Accueillir des demandeurs d'emploi handicapés en formation dans le cadre d'un stage.

4 : Conclure un accord de branche, d'entreprise ou d'établissement en faveur de l'emploi des personnes handicapées

5 : Verser une contribution à l'AGEFIPH